

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

Représentant auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a principalement pour tâche de participer aux travaux de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite, qui fait des recommandations au Gouvernement à propos de la délivrance de permis de séjour au personnel militaire russe à la retraite resté en Estonie après le retrait du gros des forces russes en 1994.

Activités et développements

Le Représentant de l'OSCE a continué de prêter son concours pour l'examen des demandes de permis de séjour, en majorité temporaires, au cours des quatre sessions tenues par la Commission, dont la dernière en août.

Permis de séjour permanents. Une loi révisée sur les étrangers est entrée en vigueur le 1er juin à la suite de l'harmonisation avec une directive du Conseil de l'Union européenne de 2003. En termes de résidence, tous les ressortissants de pays tiers, dont les militaires retraités, peuvent obtenir le statut de résident à long terme s'ils remplissent certaines conditions. En vertu de la loi révisée, les militaires retraités ne sont plus traités comme un groupe distinct et le Conseil de la citoyenneté et des migrations examine à présent toutes leurs demandes de permis de séjour.

La Commission ayant achevé sa tâche après l'examen de quelque 26 400 cas depuis sa création en 1993, elle a été désactivée à compter du 1er septembre, ce qui permet de mettre fin à son mandat en 2006.

Représentant de l'OSCE : Uwe Mahrenholtz

Budget unifié révisé : 101 600 €

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a continué d'apporter son concours pour l'application de l'Accord de 1994 entre les Gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie.

En 2006, 16 739 personnes au total relevaient de cet Accord, soit 463 de moins qu'en 2005. Au moment de sa conclusion en 1994, 22 320 personnes au total en relevaient.

Activités et développements

Problèmes de logement. Comme les années précédentes, en 2006 les discussions au sein de la Commission ont porté essentiellement sur des questions en rapport avec l'éviction potentielle de militaires retraités et de leurs familles des logements dits « dénationalisés ». À la suite de l'adoption d'une loi réglementant la restitution des biens nationalisés à leur propriétaires légitimes ou à leurs descendants, la Lettonie a prévu une période de grâce de sept ans pour les locataires de ces biens. À la fin de cette période, elle a proposé aux militaires retraités et à leurs familles ainsi qu'aux autres personnes concernées des conditions spéciales supplémentaires prévoyant notamment un soutien financier et l'accès prioritaire à un logement social. Compte tenu de contraintes budgétaires, une liste d'attente doit être établie pour les candidats à un logement social et les autorités lettones et russes concernées coopèrent étroitement afin de résoudre des situations potentiellement difficiles.

Lancement réussi d'un programme de réinstallation. Un programme de réinstallation financé par la Lettonie pour les militaires retraités qui souhaitent quitter la Lettonie et s'installer à titre permanent hors du pays a été lancé le 1er janvier. À la fin de l'année, 91 personnes avaient bénéficié d'une aide financière à la réinstallation au titre de ce programme. Il se poursuivra en 2007 et il est escompté que le nombre de candidats intéressés restera sensiblement le même.

Représentant de l'OSCE : Helmut Napiontek
Budget unifié révisé : 8 200 €